CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Attestation sur l'honneur

Document à compléter de façon lisible et de préférence en majuscules. Les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Partie réservée à VIALIS - Conditions pour la délivrance de l'aide financière pour l'opération : BAR-TH-101 (v. A17.1)

Chauffe-eau solaire individuel (CESI)

Dossier à fournir complet à VIALIS dans un délai de 2 mois maximum à compter de la date de la facture.

1. Secteur d'application

Bâtiment résidentiel : maisons individuelles existantes fournies en gaz naturel par Vialis.

2. Dénomination

Mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI - dispositif solaire pour le chauffage de l'Eau Chaude Sanitaire) couplé à une installation d'eau chaude sanitaire fonctionnant au gaz naturel.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les capteurs hybrides sont exclus.

Les capteurs solaires ont :

- une certification CSTBat ou SolarKeymark, valide à la date d'engagement des travaux (à la date de signature du devis) ;
- ou des caractéristiques de performances et de qualité équivalentes, établies par un organisme établi dans l'Espace Economique Européen et accrédité selon les normes NF EN ISO/CEI 17025 et NF EN 45011 par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de European co-operation for Accreditation (EA), coordination européenne des organismes d'accréditation, valide à la date d'engagement des travaux (à la date de signature du devis).

La mise en place est réalisée par un professionnel disposant du certificat de qualification RGE, valide à la date d'engagement des travaux (date de signature du devis), dans le domaine couvrant les présents travaux (CESI).

La facture mentionne la mise en place d'un Chauffe-Eau Solaire Individuel (CESI).

A défaut, elle mentionne l'installation d'un équipement avec ses marque et référence.

Les documents justificatifs à fournir au dossier sont :

- la certification CSTBat ou SolarKeymark des capteurs solaires ou les pièces justifiant de son équivalence ;
- la décision de qualification RGE précitée.

Ce <u>document est valable pour les devis signés à compter du 1^{er} janvier 2018</u> et est susceptible d'être modifié en fonction des évolutions règlementaires.



VIALIS SAEM 10, rue des Bonnes Gens 68000 COLMAR SIREN : 451.279.848

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Renseignements sur l'habitation :			
- Energie de chauffage, préciser :	□ électricité	□ gaz naturel	□ fioul
	□ bois	☐ chauffage urbain	

(*) Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :
Date de la preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :
Référence de la facture :
(*) Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété :
(*) Adresse des travaux :
Complément d'adresse :
(*) Code Postal :
(*) Ville :
(*) Maison individuelle existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : □ OUI □ NON
Caractéristiques des capteurs solaires : Les capteurs solaires ont une certification CSTBat ou Solar Keymark ou équivalent. Les capteurs solaires ne sont pas des capteurs hybrides.
A ne remplir que si les marque et référence de l'équipement ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
(*) Marque :
(*) Référence :
Si le bénéficiaire est une personne physique, le professionnel ayant réalisé l'opération est titulaire d'un signe de qualité répondant aux mêmes exigences que celles prévues à l'article 2 du décret n°2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 5 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.
Identité du professionnel titulaire du signe de qualité ayant réalisé l'opération, s'il n'est pas le signataire de cette attestation (sous traitant par exemple) :
(*) Nom:
(*) Prénom:
(*) Raison sociale:
(*) N° SIRET :

A. BAR-TH-101 (v. A17.1): Mise en place d'un chauffe-eau solaire individuel (CESI)

(*) Nom du signataire: Prénom du signataire :	
(*) Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :	
(*) Raison sociale du bénéficiaire :	
(*) Numéro SIREN du bénéficiaire :	
A défaut : le bénéficiaire atteste sur l'honneur qu'il est dépourvu de numéro SIREN en cochant cette case : (mentionner la raison sociale et le numéro SIREN du syndic dans le cas des copropriétés).	
(*) Fonction du signataire :	
(*) Adresse :	
Compléments d'adresse :	
(*) Code postal :	
(*) Ville:	
Pays:	
Téléphone :	
Mobile :	
	••••••
(*) Cocher l'une des deux cases suivantes : à l'issue des opérations d'économies d'énergie :	
☐ Je suis : le seul propriétaire (final) ou le locataire des équipements installés ; ou le syndic de la copropriplace l'opération d'économies d'énergie ; ou l'occupant du logement où prend place l'opération d'économet je finance cette opération ; ou la personne recevant le service acheté ;	•
☐ Je suis le maître d'ouvrage, l'un des propriétaires des équipements installés, ou l'affectataire (au titre de compétence entre collectivités territoriales) des biens sur lesquels ont lieu l'opération.	u transfert de
Le bénéficiaire ne peut prétendre qu'une seule fois à une contribution versée dans le cadre du decertificats d'économies d'énergie.	spositif des
En tant que bénéficiaire de l'opération d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :	
 que VIALIS m'a apporté une contribution individualisée (action personnalisée de sensition d'accompagnement, aide financière ou équivalent). Cette contribution m'a incité à réaliser cette opération d'énergie; que je fournirai exclusivement à VIALIS l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opérat dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut une autre preuve de effective de l'opération); que je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre person l'exactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques de mon bien (type surfaces, énergie de chauffage, etc.) et que la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-ci intégralement réalisées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du minist l'énergie (ou tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle nature de l'opération et la réalisation effective de celle-ci; que les économies d'énergie réalisées par cette opération ne viennent pas réduire les émissions de gaz à d'une installation classée visée à l'article L.229-5 du code de l'environnement dont je suis l'exploitant ; qu'aucune aide à l'investissement de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (AD reçue ou ne sera sollicitée pour cette opération ou qu'une aide à l'investissement de l'ADEME a été reçu et que le calcul et la décision d'attribution de cette aide prennent en compte la délivrance de certificats d'énergie. 	ion au titre du la réalisation ne morale; e de bâtiment, lessus ont été tère chargé de concernant la effet de serre EME) n'a été e ou sollicitée
Fait à	
(*) Le / /	
(*) Signature du bénéficiaire :	

Pour les personnes morales, son cachet et la signature du représentant

Page 3 / 5

C. Profes	sionnel ayant mis en œuvre l'opération d'économies d'énergie ou assuré sa maîtrise d'œuvre
(*) Non	n du signataire: Prénom du signataire :
(*) Fond	ction du signataire :
(*) Rais	on sociale :
Numéro	SIRET:
(*) Adre	esse:
(*) Cod	e Postal :
(*) Ville	e:
Télépho	one :
Mobile	:
Courrie	l:
(*) En t	ant que représentant de l'entreprise :
□ ayant	mis en œuvre ; ou
□ ayant	assuré la maîtrise d'œuvre
de l'opé	ration d'économies d'énergie, j'atteste sur l'honneur :
du (je fournirai exclusivement à VIALIS l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre dispositif des certificats d'économies d'énergie, notamment la facture (ou à défaut autre preuve de la réalisation ective de l'opération);
- que	je ne signerai pas, pour cette opération, d'attestation sur l'honneur semblable avec une autre personne morale ;
l'op	cactitude des informations que j'ai communiquées ci-dessus sur les caractéristiques techniques relatives à pération d'économies d'énergie et, le cas échéant, sur les qualifications professionnelles requises pour mettre en vre cette opération ;
les con (ou	la ou les opérations d'économies d'énergie décrites ci-dessus ont été intégralement réalisées et que j'ai respecté conditions de leur réalisation, conformément à ou aux fiches d'opérations standardisées d'économies d'énergie cernées. Je suis informé que je suis susceptible d'être contacté par les services du ministère chargé de l'énergie tout organisme désigné par le ministère chargé de l'énergie) dans le cadre d'un contrôle concernant la nature de pération et la réalisation effective de celle-ci.
Fait à	
(*) Le	/ /
(*) Cacl	net et signature du professionnel

Mentions finales:

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques pour le ministère chargé de l'énergie, sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat, destinés au contrôle des demandes de certificats d'économies d'énergie (CEE) et à évaluer le dispositif des CEE. Dans ce cadre, vous êtes susceptible d'être contacté, à l'initiative du ministère chargé de l'énergie, pour l'évaluation ou la réalisation d'un contrôle sur place de la bonne réalisation de l'opération. En signant le présent document, vous reconnaissez votre consentement au traitement de vos données. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de traitement de ces données à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'Energie et du Climat

Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

92 055 La Défense Cedex

ou par courriel : cee@developpement-durable.gouv.fr

ou le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Si vous estimez, après avoir contacté le responsable de traitement ou le délégué indiqué ci-dessus, que vos droits ne sont pas respectés, vous avez également la possibilité d'adresser une réclamation relative aux traitements mis en œuvre à la Commission nationale de l'information et des libertés.

Les informations recueillies font l'objet de traitements informatiques destinés à calculer et à vérifier les montants des aides financières accordées, à effectuer les virements bancaires et à réaliser des statistiques. Les destinataires des données sont Colmar Agglomération, l'Espace Info Energie de Colmar Agglomération et Vialis.

Le bénéficiaire autorise Vialis à communiquer, aux services de Colmar Agglomération, ses coordonnées bancaires dans le but du versement de l'aide financière.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : Vialis, DEGN, A3E, Certificats d'économies d'énergie, 10 rue des Bonnes Gens, 68 000 Colmar Cedex.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements des données vous concernant.

De plus, il est rappelé aux signataires de la présente attestation sur l'honneur que toute fausse déclaration expose notamment aux sanctions prévues au code pénal (article 441-7) :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait : 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. »